



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 18 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 19 présents et 3 pouvoirs (quorum atteint)

Etaient présents (19) : BARIAUD Jean, CHAPUT Bernard, COEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, HEUZARD Marie-Noëlle, KOCWIEN Corinne, LAUBARY Dominique, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, LORMAND Nadine, MONZAUGE Christian, PELINARD Colette, PERRIER Pascal, SAUTOUR Jean-Claude, TAURON Denis WAMPACH Joe

Pouvoirs (3) : BARA Alexandre, à DIDIERRE Jean-Gérard, BLANQUET Géraldine, à MONZAUGE Christian, VILLENEUVE Virginie à SAUTOUR Jean-Claude

Absents excusés (3) : CAHU Philippe, LEYGNAC Roland, PATELOUP Vincent,

Secrétaires de séance : M. DAUDE Dominique et Mme FAURE Gisèle

Délibération n° 2019-58 : Tarifs Eau à compter du 01.01.20

M. Le Président donne connaissance de l'ensemble des dossiers de commissions eau et assainissement qui ont trait à l'organisation du service et par ricochet à son financement, ainsi que des relevés de décisions.

Dans un contexte où les budgets se doivent d'être équilibrés en dépenses et en recettes en toute autonomie, M. Le Président propose les tarifs suivants, en vue d'une harmonisation en 2023 :

Communes	Prix m3 en 2020	Redevance pollution origine domestique	Redevance prélèvement ressource	Abonnement 2020	TVA	Estimation coût 2020 (base 65 m3)	Rappel coût 2019 (base 65 m3) sans taxe
Chateauneuf la forêt	1,35	0,23	0,034	35,0	5,5%	147,61	126,31
Linards	1,35	0,23	0,034	35,0	5,5%	147,61	133,66
Neuvic Entier (part collectivité)	0,90	0,23	0,034	26,00	5,5%	107,25	101,78

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20191125-2019-58-
DE
Date de réception préfecture :

Neuvic Entier (part SAUR)	0,899	0,23	0,034	32,21	5,5%	113,73	111,07
Neuvic Entier	1,80	0,23	0,034	58,21	5,5%	202,88	194,74
La Croisille sur Briance	1,20	0,23	0,034	35,0	5,5%	137,32	92,26
Saint Méard	1,55	0,23	0,034	35,0	5,5%	161,32	141,91
Sussac	1,20	0,23	0,034	35,0	5,5%	137,32	119,41
Masléon	1,90	0,23	0,034	55,0	5,5%	206,42	195,66
Roziers Saint Georges	1,20	0,23	0,034	35,0	5,5%	137,32	111,66
Saint Gilles les forêts	1,35	0,23	0,034	65,0	5,5%	179,26	166,17
Surdoux	1,20	0,23	0,034	35,0	5,5%	137,32	116,16
Briance Combade (pondérée/abonnés desservis)	1,42	0,23	0,034	39,99	5,5%	157,61	136,82

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (17 pour - 4 contre - 1 abstention), décide :

- **D'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 01/01.20 pour le service de l'eau ;**
- **D'octroyer un plafonnement du tarif de l'abonnement à 5 contrats (même nom, même adresse de facturation)**

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2019*



*Le Président
Yves LE GOUFFE*

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20191125-2019-58-
DE
Date de réception préfecture :